

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX Désodorisant AlmSommer**Code du produit:**

03620000, 03620410

**UFI:** 4S45-3094-M006-VQ1A**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

Produit désodorisant pour véhicules

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles

**Utilisations déconseillées** Aucune information n'est disponible à ce sujet pour le moment.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

**Service chargé des renseignements:**

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

**Suisse:**

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

**1.4 Numéro d'appel d'urgence****France:** 01 45 42 59 59 (ORFILA)**Suisse:** 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**Belgique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]**Luxembourg:** +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)**Pay-Bas:** +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Indications complémentaires:**

Le produit est une combinaison entre un produit polymère et un mélange de parfums incorporé.

La classification indiquée se réfère au mélange de parfums incorporé.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS09

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.09.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 1)

**Mention d'avertissement** Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Benzoate de benzyle

linalool

Eugenol

Citral

limonène

Eucalyptus oil

(E)-anéthole

Mentha viridis (Spearmint) leaf oil

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

**vPvB:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Combinaison entre un produit polymère et un mélange de parfums incorporé.**Composants dangereux:**

Les concentrations indiquées se rapportent à la proportion du mélange de parfums incorporé.

CAS: 120-51-4 EINECS: 204-402-9	Benzoate de benzyle ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥ 70 - < 90%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 Reg.nr.: 01-2119474016-42-xxxx	linalool ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	≥ 20 - < 30%
CAS: 97-53-0 EINECS: 202-589-1	Eugenol ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	≥ 1 - < 5%
CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6	Citral ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥ 1 - < 5%
CAS: 8000-48-4 EINECS: 296-357-7	Eucalyptus oil ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥ 0,25 - < 1%
CAS: 8008-79-5 EINECS: 283-656-2 Reg.nr.: 01-2120744216-58	Mentha viridis (Spearmint) leaf oil ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥ 0,25 - < 1%

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.09.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

**Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer**

		(suite de la page 2)
CAS: 4180-23-8 EINECS: 224-052-0 Reg.nr.: 01-2119979097-22	(E)-anéthole ⚠ Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥ 0,1 - < 1%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	limonène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥ 0,25 - < 1%
CAS: 469-61-4 EINECS: 207-418-4	alpha-Cedrene ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	≥ 0,1 - < 0,25%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion:** Recourir à un traitement médical.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

la sensibilisation

Manifestations allergiques

Irritation des yeux

Irritation de la peau

Toux

Migraine

Nausées

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

**Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.**Pour les non-secouristes**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Pour les secouristes** Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.09.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 3)

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

Respecter la réglementation locale.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 13****7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 5392-40-5 Citral**

VL (Belgique)	Valeur à long terme: 32 mg/m <sup>3</sup> , 5 ppm D;vapeur et aérosol
---------------	--------------------------------------------------------------------------

**CAS: 5989-27-5 limonène**

VME (Suisse)	Valeur momentané: 80 mg/m <sup>3</sup> , 14 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m <sup>3</sup> , 7 ppm S SSc;
--------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Informations relatives à la réglementation**

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Dispositifs techniques de commande appropriés.**

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en cas normal**Protection des mains:** Pas nécessaire en cas normal**Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire en cas normal**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****État physique**

Solide

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.09.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 4)

<b>Couleur:</b>	Vert
<b>Odeur:</b>	Fleuri
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non applicable
<b>Inflammabilité</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>Inférieure:</b>	non applicable
<b>Supérieure:</b>	non applicable
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Viscosité:</b>	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau:</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité:</b>	non déterminé
<b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Caractéristiques des particules</b>	non applicable

**9.2 Autres informations**

<b>Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	solide - liquide incorporé dans un support solide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
<b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Changement d'état</b>	
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.

**Informations concernant les classes de danger physique**

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.  
**10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.  
**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 6)

FR



**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.09.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 5)

**10.4 Conditions à éviter** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Les informations fournies dans cette section concernent le mélange de parfums incorporé au produit.

**Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.

##### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### CAS: 120-51-4 Benzoate de benzyle

Oral	LD50	1.700 mg/kg (rat)
	LDLo	4.000 mg/kg (lapin)

##### CAS: 78-70-6 linalool

Oral	LD50	2.790 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.610 mg/kg (lapin)

##### CAS: 97-53-0 Eugenol

Oral	LD50	1.930 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

##### CAS: 5392-40-5 Citral

Oral	LD50	4.960 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

##### CAS: 5989-27-5 limonène

Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Indications toxicologiques complémentaires:** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune donnée sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé n'est disponible pour le produit.

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Les informations fournies dans cette section concernent le mélange de parfums incorporé au produit.

Le produit est considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets nocifs à long terme dans des milieux aquatiques.

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

**Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer**

(suite de la page 6)

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

**vPvB:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Autres indications écologiques:**

**Indications générales:** Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

**Recommandation:**

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

**Catalogue européen des déchets**

20 03 01 | déchets municipaux en mélange

**Emballages non nettoyés:**

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN3077

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID/ADN

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Benzoate de benzyle, alpha-Cedrene)

IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Benzyl benzoate, alpha-Cedrene), MARINE POLLUTANT

IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Benzyl benzoate, alpha-Cedrene)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/ADN



Classe  
Étiquette

9 (M7) Matières et objets dangereux divers.  
9

IMDG, IATA



Class  
Label

9 Matières et objets dangereux divers.  
9

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.09.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 7)

<b>14.4 Groupe d'emballage</b> ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Matières et objets dangereux divers.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires de transport:</b>	
-----	
<b>ADR/RID/ADN</b>	
Quantités limitées (LQ)	5 kg
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	(-)
Remarques:	La classification n'est pas applicable aux substances/mélanges en emballages individuels ou combinés ≤5kg.
-----	
<b>IMDG</b>	
Remarques:	La classification n'est pas applicable aux substances/mélanges en emballages individuels ou combinés ≤5kg.
-----	
<b>IATA</b>	
Remarques:	La classification n'est pas applicable aux substances/mélanges en emballages individuels ou combinés ≤5kg.
-----	
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (BENZOATE DE BENZYLE, ALPHA-CEDRENE), 9, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Ordonnances européennes :

Directive 2010/75/UE (VOC) non soumis

Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE)

Présence de substances dangereuses, exclue dans le cadre de processus raisonnablement prévisibles. Les seuils quantitatifs ne sont pas à respecter.

E1 Danger pour l'environnement aquatique

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

##### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

##### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

##### Prescriptions nationales:

##### Règlement en cas d'incident:

Présence de substances dangereuses, exclue dans le cadre de processus raisonnablement prévisibles. Les seuils quantitatifs ne sont pas à respecter.

Classe de pollution des eaux (DE): non applicable

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): non soumis

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 9)

FR



**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.09.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

**Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer**

(suite de la page 8)

**Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë - voie orale  
Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Sensibilisation cutanée  
Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

**Date de la version précédente:** 08.11.2022

**Numéro de la version précédente:** 1.00

**Acronymes et abréviations:**

- NOEL = No Observed Effect Level
- NOEC = No Observed Effect Concentration
- LC = letal Concentration
- EC50 = half maximal effective concentration
- log POW = Octanol / water partition coefficient
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- ATE: acute toxicity estimate
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- IOELV = indicative occupational exposure limit values
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**